

PLANÈTE • CLIMAT

La convention citoyenne pour le climat dévoile 150 propositions pour « changer en profondeur la société »

Les 150 volontaires doivent maintenant débattre et voter chacune de leurs propositions, dont une révision de la Constitution, l'opportunité d'un référendum, ainsi que se prononcer sur le financement de leurs mesures.

Par Audrey Garric et Rémi Barroux • Publié hier à 18h00, mis à jour à 08h23

Article réservé aux abonnés



Cinquième session de la convention citoyenne pour le climat, au Conseil économique social et environnemental, à Paris, le 9 février. NICOLAS LASCOURREGES / DIVERGENCE

Cent cinquante citoyens, cent cinquante propositions. Cette arithmétique, en apparence élémentaire, cache un long cheminement de neuf mois, parfois sinueux. De sessions en auditions, de groupes de travail en assemblées, il a mené les Français de la convention citoyenne pour le climat, la plupart néophytes sur les questions environnementales, à proposer un nouveau modèle pour « *changer en profondeur la société* » afin de répondre à la crise climatique. Ils révèlent le contenu de leurs travaux jeudi 18 juin, à la veille de la session conclusive qui se tient du vendredi 19 au dimanche 21 juin.

Durant ces trois jours, les citoyens doivent débattre et voter chacune de leurs propositions élaborées dans le cadre de leurs cinq groupes de travail (se loger, se déplacer, se nourrir, consommer, produire et travailler) – une forte proportion devrait être adoptée. Ils se prononceront également sur une révision de la Constitution, l'opportunité d'un référendum ainsi que sur les sources de financement de leurs mesures. Leur rapport final sera remis à l'exécutif dimanche après-midi. « *C'était très enthousiasmant de voir des citoyens de tous horizons s'engager et s'impliquer autant, délibérer et*

débattre, se félicite Laurence Tubiana, la coprésidente du comité de gouvernance de la convention. Ils sont allés jusqu'à un grand niveau de détails dans de très nombreuses thématiques car la transition écologique touche tous les aspects de la vie et de la politique. »

Lire aussi | [La convention citoyenne veut conjuguer les réponses à la crise sanitaire et à la crise climatique](#)

Depuis le 4 octobre 2019, les 150 volontaires tirés au sort pour participer à cette expérience démocratique d'une ampleur inédite, voulue par Emmanuel Macron pour tenter de répondre à la crise des « gilets jaunes », ont travaillé sans relâche afin de répondre à la question : comment réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 dans un esprit de justice sociale ?

Ces lycéens, médecins, sapeurs-pompiers ou agriculteurs, âgés de 16 à 80 ans, et originaires de toutes les régions françaises, se sont réunis à six reprises au Conseil économique, social et environnemental (CESE) à Paris et ont tenu deux sessions en visioconférence pendant la crise sanitaire. Début avril, ils ont décidé de participer à la réflexion sur la sortie de crise en envoyant cinquante pistes de mesures à l'exécutif. Désormais, ils rendent publiques l'ensemble de leurs 150 propositions, rassemblées dans deux documents lourds de près de 500 pages.

Révision de la Constitution

La mesure certainement la plus emblématique est celle de la révision de la Constitution. Les 150 citoyens souhaitent amender le préambule du texte fondamental, pour préciser que « *la conciliation des droits, libertés et principes ne saurait compromettre la préservation de l'environnement, patrimoine commun de l'humanité* ». Ils veulent également ajouter à l'article premier que « *la République garantit la préservation de la biodiversité, de l'environnement et lutte contre le dérèglement climatique* ». Ils proposent en outre de créer un Défenseur de l'environnement, à l'image du Défenseur des droits.

La majorité des 150 citoyens est attachée à l'idée d'une réforme constitutionnelle – une idée qui leur a été soufflée par Nicolas Hulot lors de son audition en novembre. Ils défendent cette révision pour sa portée symbolique, le débat de société qu'elle pourrait occasionner et l'outil juridique supplémentaire qu'elle constituerait, même si la préservation de l'environnement est déjà un objet de valeur constitutionnelle à travers la Charte de 2004.

Se déplacer

Les citoyens se sont ensuite attaqués aux transports, secteur le plus polluant en France, et en particulier à la voiture individuelle, responsable de 60 % des émissions de gaz à effet de serre. La proposition qui a créé le plus de débats dans leurs rangs est celle qui consiste à réduire la vitesse sur les autoroutes de 130 km/h à 110 km/h dès l'an prochain. « *Cette proposition peut être vécue comme une limitation de liberté et une perte de temps* », reconnaissent-ils, alors que le passage de 90 km/h à 80 km/h sur les routes secondaires avait créé la polémique. Pour la « *rendre acceptable* », ils soulignent que la mesure permet de réduire les émissions (de 20 % en moyenne), de faire des économies de carburant et de réduire la mortalité.



Les membres de la convention citoyenne pour le climat réunis en session de travail, le 6 mars. KATRIN BAUMANN / CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

Ils souhaitent par ailleurs faire évoluer « rapidement » le parc automobile, alors que la loi prévoit la fin des véhicules thermiques en 2040. Ils proposent, entre autres, d'interdire dès 2025 la commercialisation de véhicules neufs très émetteurs (plus de 110 g de CO₂/km), d'instaurer des prêts à taux zéro pour l'achat d'un véhicule propre et d'augmenter les bonus pour les véhicules peu polluants tout en renforçant « très fortement » les malus pour ceux qui polluent. Afin d'encourager d'autres modes de transport, ils veulent augmenter les montants du fonds vélo de 50 millions à 200 millions d'euros par an pour financer des pistes cyclables, interdire l'accès aux centres-villes pour les véhicules les plus polluants et accroître l'usage du train, notamment en réduisant la TVA sur les billets et en investissant massivement dans les infrastructures.

Enfin, ils souhaitent limiter « les effets néfastes » du transport aérien. Ils proposent d'organiser progressivement, d'ici à 2025, la fin des vols intérieurs sur les lignes où « il existe une alternative bas carbone satisfaisante en prix et en temps [sur un trajet de moins de quatre heures] ». Les citoyens entendent aussi interdire la construction de nouveaux aéroports et l'extension de ceux existants. Ils souhaitent également renforcer l'écocontribution kilométrique créée en 2019, dont le « montant est bien trop faible pour avoir un effet dissuasif », avec une modération pour les DOM-TOM.

Se loger

En ce qui concerne les bâtiments, deuxième secteur le plus émetteur, les 150 volontaires proposent tout d'abord de contraindre les propriétaires occupants et bailleurs à rénover leurs logements de manière globale d'ici à 2040, et d'ici à 2030 pour les « passoires thermiques », ces logements étiquetés F et G pour leurs faibles performances énergétiques, soit un triplement du rythme actuel des rénovations. Pour réaliser ce « grand chantier national », qui permettrait de créer des emplois, de réduire la facture énergétique et les dépenses de santé, les citoyens proposent des mesures d'accompagnement sous la forme de guichets uniques de proximité et d'aides, en particulier pour les plus modestes qui ne doivent avoir quasiment rien à payer.

Lire aussi | [Comment faire de la rénovation énergétique des bâtiments un levier de la relance](#)

Les membres de la convention souhaitent ensuite diminuer la consommation d'énergie, en interdisant par exemple les terrasses chauffées et l'éclairage des magasins la nuit. Ils incitent à ne pas dépasser une température de 19 °C dans les bâtiments privés et publics et à renoncer à la climatisation en deçà de 25 °C. Enfin, les citoyens veulent lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain « *de manière beaucoup plus efficace* », par exemple en stoppant « *immédiatement* » les aménagements de nouvelles zones commerciales périurbaines « *très consommatrices d'espaces* ».

Se nourrir

Les conclusions du groupe de travail « se nourrir » font la part belle à la promotion d'une « *alimentation saine, durable, moins animale et plus végétale, respectueuse de la production et du climat* » et, conjointement, d'un système agricole fondé sur de nouvelles pratiques telles que l'agroécologie ou encore les circuits courts.

D'ici à 2030, écrivent les membres de la convention, notre assiette devra comprendre 20 % de viande et de produits laitiers en moins. Dans leurs propositions, dont certaines reprennent celles de la loi EGAlim de 2018, qu'ils appellent à étendre et renforcer, les citoyens ciblent notamment la restauration collective qui doit évoluer « *vers des pratiques plus vertueuses* », par exemple en proposant deux repas végétariens par semaine à partir de 2025. Ils proposent en outre la mise en place de chèques alimentaires « *pour les plus démunis* », à utiliser dans les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ou pour des produits bio.

Afin de réformer le modèle agricole, ils appellent à atteindre un objectif de 50 % des terres agricoles en agroécologie en 2040. Ainsi qu'à diminuer l'usage des produits phytopharmaceutiques de 50 % d'ici à 2025 – un objectif déjà inscrit dans le plan Ecophyto II du gouvernement – et interdire les pesticides les plus dommageables pour l'environnement en 2035. Pour arriver à cette transition, les citoyens évoquent la nécessité d'une réforme de l'enseignement et de la formation agricole. Et la convention demande à la France de se montrer « *plus ambitieuse* » s'agissant de la réforme de la politique agricole commune, qui doit devenir un « *levier de transformation* » de l'agriculture.

Sur le plan international, les citoyens demandent également au gouvernement de ne pas ratifier en l'état le CETA – accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne –, de le renégocier et d'inscrire dans les accords commerciaux le principe de précaution ainsi que le respect des engagements de l'accord de Paris sur le climat.

Ils proposent enfin une loi pénalisant le crime d'écocide, compris comme « *toute action ayant causé un dommage écologique grave en participant au dépassement manifeste et non négligeable des limites planétaires* », tel que l'érosion de la biodiversité, le changement climatique ou l'acidification des océans.

Consommer

Afin de moins et mieux consommer, les citoyens désirent avant tout réguler la question de la publicité. Reprenant l'idée d'une loi Evin pour le climat, ils veulent l'interdire pour les produits « *les plus émetteurs de gaz à effet de serre* », par exemple les véhicules consommant plus de 4 l/100 km et/ou émettant plus de 95 grammes de CO₂ au km. Ils souhaitent aussi limiter « *les incitations quotidiennes et non choisies à la consommation* » ou encore mettre en place des mentions pour inciter à consommer moins – telles que « *En avez-vous vraiment besoin ?* ». Les citoyens proposent d'interdire les panneaux publicitaires dans les espaces publics extérieurs, hors information locale et

culturelle, « *ainsi que les panneaux indiquant la localisation d'un lieu de distribution* ». Exit donc, dans cette hypothèse, les annonces suggérant la proximité des centres commerciaux.

Lire aussi : La publicité appelée à effectuer sa transition « verte »

Dans la foulée de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020, les conventionnels proposent la mise en place progressive de l'obligation de vendre en vrac dans les magasins – dans les grandes et moyennes surfaces, cette offre devra représenter 25 % pour les rayons sec et liquide en 2023, et 50 % en 2030 –, celle aussi « *d'un système de consigne de verre (lavable et réutilisable)* ». La sobriété numérique a aussi attiré l'attention des citoyens, de même que l'éducation, qui doit être, à leurs yeux, un levier d'action pour une consommation responsable.

Durant ces longs mois de travaux, la convention a constaté que de nombreuses lois et initiatives étaient déjà mises en place, notamment sur ces sujets, mais n'étaient pas appliquées ou mises en œuvre. Il faut donc « *contrôler et sanctionner plus efficacement et rapidement les atteintes aux règles en matière environnementale* », notamment par la création d'un parquet spécialisé sur les questions environnementales.

Produire et travailler

Parmi leurs mesures-chocs, les membres de la convention proposent de réduire le temps de travail de 35 à 28 heures hebdomadaires, avec un taux horaire du smic augmenté de 20 % pour maintenir un salaire équivalent. Cette proposition a suscité de nombreux désaccords entre les 150 citoyens, et y compris au sein du groupe « Produire et travailler » à l'origine de la mesure. « *Pour aller vers un nouveau modèle, orienté autour de la sobriété, du partage et de la justice sociale, nous devons consommer moins, produire moins et donc travailler moins* », justifient ses promoteurs. Cette réduction du temps de travail devrait permettre, selon eux, de limiter les déplacements (et donc les émissions), d'améliorer la qualité de vie et de gagner du temps pour soi.

Afin de revoir les modes de production, les citoyens veulent supprimer tous les plastiques à usage unique dès 2023 – la loi prévoit la fin des emballages en plastique en 2040 –, renforcer les filières de réparation, de réemploi et de recyclage, augmenter la longévité des produits lors de leur conception. Ils appellent à « *sortir de l'innovation pour l'innovation* », sans prise en compte de l'impact écologique. Ainsi pointent-ils le passage de la 4G vers la 5G qui générerait plus de 30 % de consommation d'énergie carbonée en plus, « *sans réelle utilité (pas de plus-value pour notre bien-être)* ».

Les citoyens souhaitent aussi accompagner les salariés et les entreprises dans la transition écologique, en anticipant la reconversion de certaines sociétés, en finançant des formations et en maintenant les salaires. Enfin, les « 150 » proposent que toutes les entreprises produisent un bilan carbone annuel, auquel seraient conditionnées les aides d'Etat.

Traduction juridique

« *La majorité de ces mesures n'est pas nouvelle, mais les citoyens sont allés plus loin que ce qui existait déjà. Leur ensemble est cohérent, ambitieux et technique* », se félicite Laurence Tubiana, par ailleurs directrice générale de la Fondation européenne pour le climat.

Un tiers des 150 propositions font l'objet d'une traduction juridique, c'est-à-dire qu'elles sont prêtes à faire l'objet d'une proposition de loi, d'un projet de loi ou d'un règlement. Dimanche, les membres de la convention devront déterminer lesquelles ils souhaitent voir soumettre à référendum, un procédé démocratique qu'ils défendent ardemment. « *C'est un geste fort, symbolique, qui permettrait à l'ensemble des Français de participer et de se saisir de nos travaux* », juge l'un des citoyens, Sylvain Burquier, responsable marketing d'un groupe de services, âgé de 46 ans.

Ils se prononceront également sur les mécanismes de financement de leurs mesures. Lors de leur dernière session de travail fin mai, ils ont évoqué 80 pistes, allant d'une taxe carbone sous condition à un « *ISF* [impôt de solidarité sur la fortune] *pour le climat* ». « *Nous n'avons pas pu pousser la réflexion aussi loin que nous l'aurions voulu, faute de temps. Mais nous avons voulu montrer que nous avons un esprit de responsabilité, que nous connaissons le coût de nos mesures* », explique Grégoire Fraty, 31 ans, qui travaille dans la formation professionnelle, près de Caen.

La réponse du gouvernement

Une fois votées, qu'advient-il des mesures des « 150 » ? Lors de sa venue à la convention en janvier, Emmanuel Macron s'est engagé à reprendre « *sans filtre* » les propositions « *précises, claires et détaillées* », sous forme de référendum, de projet de loi ou de règlement. « *Nous nous tenons prêts à prendre la suite de vos travaux* », ont assuré 55 députés de tout bord dans une lettre ouverte adressée aux 150 citoyens le 15 juin, leur assurant que le « *haut degré d'ambition* » de leurs propositions sera porté à l'Assemblée.

« *J'espère que la réponse du gouvernement sera à la hauteur du travail des citoyens*, plaide Laurence Tubiana. *Il est souhaitable qu'il réponde rapidement et que le travail de la convention fasse partie des grandes orientations du plan de relance qui seront annoncées le 14 juillet. Il faut que le gouvernement s'engage sur une feuille de route précise.* »

Lire aussi | [Cyril Dion : « Si on n'anticipe pas la crise écologique, nous serons confrontés à des chocs violents »](#)

Les citoyens entendent y veiller, notamment en créant une association « Les 150 ». Nombre d'ONG, sceptiques au départ sur une convention vue comme une énième instance pour débattre de mesures déjà sur la table, insistent désormais sur un passage à l'action. « *Nous attendons de voir si les mesures sont reprises et nous nous attellerons à les rendre visibles, compréhensibles. Nous en jugerons peut-être certaines pas assez ambitieuses, mais si elles étaient toutes appliquées, on ferait un pas de géant* », affirme ainsi Anne Bringault (Réseau Action Climat). Des militants de Youth for Climate et d'Extinction Rebellion ont de leur côté prévu de manifester leur « *soutien aux 150 citoyen.nes* » par diverses actions en France ce week-end.

Les citoyens espéraient la venue du chef de l'Etat dimanche, mais c'est Elisabeth Borne, la ministre de la transition écologique et solidaire, qui réceptionnera leurs travaux. Emmanuel Macron devrait plutôt rencontrer les citoyens et leur répondre dans les prochains jours. D'ici là, le gouvernement devra expertiser les mesures préconisées et de peaufiner sa réponse.

Audrey Garric et Rémi Barroux